

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION

Dans le cadre de l'application de la Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, le maire doit rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'en expliquer les enjeux.

Cette note s'adresse autant aux membres du conseil municipal qu'aux citoyens.

Les détails de toutes les opérations prévues sont consignés dans le document budgétaire joint au dossier financier.

RAPPEL DES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2023

La conjoncture internationale impacte à nouveau l'année 2023 avec une inflation encore très élevée qui se ressent au niveau des dépenses, les recettes stagnent.

Pour rappel et comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont été en augmentation de 2,1 % alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,9 %, dont 5,7% pour les charges à caractère général.

Les recettes réelles d'investissement ont baissé de 7,7% alors que les dépenses réelles d'investissement ont augmenté d'environ 14%, du fait de la réalisation des travaux d'ampleur de Cohendier et du lancement des travaux de reconstruction de l'école de Toisinges.

SITUATION PREVISIONNELLE 2024

L'année continuera d'être marquée par l'augmentation des dépenses d'énergie avec une inflation qui devrait se stabiliser à 2,6% avec un impact direct sur l'évolution des prix à la consommation et donc sur le budget communal.

Contrairement à l'an dernier, le compte administratif ne pourra pas être voté en amont du budget primitif, les résultats antérieurs des sections de fonctionnement et d'investissement seront donc inscrits de manière anticipée.

Les dépenses de l'année 2024 devront être suivies avec attention et rigueur en faisant des choix stratégiques et conjoncturels forts autant en fonctionnement qu'en investissement, tenant compte de l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé à 2 % pour 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Par ailleurs, le budget sera voté à partir de cette année sur la base de la nomenclature M57 qui apporte quelques modifications au niveau de la codification par nature et par fonction.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans l'attente de la communication des bases de fiscalité directe, la section de fonctionnement s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 9.846.101,00 €, soit 5,10 % de plus que l'an dernier.

Compte tenu du solde d'exécution 2023 de la section de fonctionnement qui devrait s'élever à 2.879.478,13 €, il est proposé de conserver un report de l'excédent de 2.200.000,00 €, nécessaire à l'équilibre du budget, et d'affecter en investissement 679.478,13 €.

A. RECETTES

1. Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Comme chaque année, ces recettes proviennent, pour l'essentiel, des services extérieurs à la population :

- Multi-accueil
- Restaurant scolaire et accueil périscolaire
- Jeunesse
- Médiathèque

L'activité des services est revenue au niveau d'avant Covid.. Une hausse des recettes est donc prévue pour 2024.

Par ailleurs, les remboursements de frais de la CCPR évoluent pour tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement des cantines et des écoles maternelles et de la classe maternelle supplémentaire à l'école Georges Lacrose.

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé d'augmenter les taux de TFPB, TFPNB et TH de 3%, soit :

18,52 % au lieu de 17,98 % (soit + 0,54) pour la TFPB

34,60% au lieu de 33,59 % (soit + 1,01) pour la TFPNB

Et 9,36% au lieu de 9,09% (soit + 0,27) pour la TH

Compte tenu des bases fiscales notifiées pour 2024, le produit fiscal total sera de 2.286.765 €, soit 242.512 € de plus que l'an dernier. Chiffre auquel il convient de déduire le coefficient correcteur de 167.646 €.

L'attribution de compensation versée par la CCPR est prévue à hauteur de 1.457.707,29 €, identique à 2023. La CLECT se réunira dans le courant de l'année pour fixer le montant définitif.

Malgré la baisse des sommes perçues en 2023, il est proposé de maintenir la prévision de recettes concernant la taxe sur l'électricité à 130.000 € et d'augmenter la prévision au titre des taxes additionnelles au droits de mutation à 250.000 € (416.000 € ayant été perçu en 2023).

3. Dotations et participations (chapitre 74)

Le montant de la DGF n'a pas encore été notifié. En 2023, l'Etat avait suspendu l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui sera à nouveau appliqué cette année. Dans l'attente des montants définitifs de la DGF et de la DSR, il est prévu par précaution, le même montant que l'an dernier, soit 230.000 € globalement (140.000 € de DGF + 90.000 € de DSR).

Une baisse de 1,2% a été annoncée pour la DCRTTP. 336.677 € ont été notifiés, soit 2.814 € de moins que 2023.

Concernant les attributions de compensation, c'est 189.351 € qui ont été notifiés pour 2024.

Pour la première fois cette année, la commune percevra une dotation pour les titres sécurisés qui sera au minimum de 9.000 €.

Le FCTVA sera de 63.623 € compte tenu des dépenses justifiables réalisées en 2022.

Par ailleurs, la prévision concernant la compensation genevoise est maintenue à 900.000 €.

Le SIVALOR a notifié sa participation pour 2024 à 13.096,26 €, sur une base de 1 € la tonne compactée sur le site de la station de transfert d'ordures ménagères. C'est cependant un montant de 26.800 € qui est prévu, le SIVALOR n'ayant pas versé sa quote-part en 2023.

4. Produits divers de gestion courante (chapitre 75)

Ces produits tiennent compte des baux signés pour la location de la maison médicale, du contrat de location gérance de la boulangerie, du loyer de l'EHPAD, du

bureau de poste et des divers appartements loués par la commune. C'est un montant de 123.000 € qui est prévu globalement.

B. DEPENSES

La prévision de variation des dépenses réelles de fonctionnement est de + 3,07%, tenant compte des éléments suivants :

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Une baisse de 6,36 % est envisagée sur ce chapitre, avec 2.928.900 €.

Les principaux postes sont :

- Les achats de prestations de service, fournitures d'eau, électricité, carburant et fournitures nécessaires à la bonne marche des services pour 1.166.000 €, en baisse de 6,19%.
- Les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, de la voirie et des terrains, qui devront également nécessairement baisser.
- Les primes d'assurance. Une dotation de 50.000 € est encore prévue pour tenir compte des assurances dommages-ouvrages et tous risques chantier non payées en 2023 dans le cadre de la réhabilitation de la villa Cohendier.
- Les contrats de services extérieurs, dont notamment les prestations concernant les festivités et la communication, selon le programme prévisionnel des événements prévus et de la stratégie de communication adoptée.

Il est également tenu compte des frais à prévoir dans le cadre de l'inauguration de Cohendier qui sera mis en service à l'automne.

A noter que les dépenses relatives aux frais de nettoyage des locaux sont évalués à la baisse à 150.000 €, pour tenir compte des renégociations des contrats.

2. Charges de personnel (chapitre 012)

L'hypothèse de construction de ce poste tient compte notamment :

- Des recrutements prévus au cours de l'année :
 - 3 postes à Cohendier, Police municipale, Educateur de ville, assistant service Finances
 - 4 à 5 agents dans le cadre des emplois d'été, comme chaque année

- Une enveloppe de remplacement de congés maladie, maternité
- De la prise en compte en année pleine des recrutements et des mesures prises l'an dernier
- De la mise en œuvre de l'indemnité de résidence et de la prime pouvoir d'achat ainsi que de la revalorisation du RIFSEEP
- Des remplacements d'agents suite à congé parental, disponibilité ou départ volontaire
- Des astreintes des services police municipale, festivités et techniques
- Des avancements de grade et d'échelons, revalorisation du SMIC et relèvement de l'indice minimum de traitement en conséquence
- De la hausse du contrat d'assurance des risques statutaires

Au total c'est 3.740.000 € qui sont prévus, soit 5,65 % de plus que l'an dernier, pour 88 postes occupés au tableau des effectifs, ce qui représente 71,17 ETP.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce compte, prévu à hauteur de 1.160.249 € regroupe notamment, les indemnités des élus, les subventions aux associations et contingents et participations obligatoires aux divers organismes auxquels adhère la commune.

La « provision », permettant une marge de manœuvre, sera de 456.000 €, permettant de boucler le budget et maintenir un autofinancement raisonnable à la section d'investissement.

4. Autres charges (chapitres 66 et 67)

Les intérêts des emprunts s'élèveront à 138.223,51 € cette année, compte tenu de la première échéance de l'emprunt de 3.000.000 €, contractualisé l'an dernier et qui sera encaissé cette année.

Le Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU n'a pas encore été notifié, mais augmentera notablement, compte tenu de la mise en carence pour la période triennale 2023-2025. Il était de 98.448,74 € l'an dernier et devrait avoisiner les 190.000 € cette année.

Le montant du FPIC n'est pas encore connu non plus, mais une somme de 215.000 € est prévue (200.766 € ont été versé l'an dernier).

5. Virements et dotations à l'investissement (chapitre 023 et 042)

Ces dépenses représentent l'autofinancement de la commune à la section d'investissement :

- 232.392,80 € pour le remboursement du capital de la dette
- 750.000 € représentant l'autofinancement net (+ 100.000 € par rapport à l'an dernier)
- 477.834 € pour l'amortissement des immobilisations, sachant que, avec la mise en œuvre de la M57, c'est un calcul prorata temporis qui sera dorénavant appliqué.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 8.853.963,79 €, tenant compte d'un déficit reporté de 30.513,96 €.

L'excédent capitalisé de la section de fonctionnement s'élève à 679.478,13 €.

A RECETTES

Les restes à réaliser sont élevés à 3.366.200 €, correspondant à l'emprunt contractualisé l'an dernier et qui sera encaissé cette année, ainsi aux subventions d'investissement attribuées les années précédentes et non versées.

Au-delà des opérations d'ordre avec la section de fonctionnement citées plus haut, ce budget a été construit en tenant compte des éléments suivants :

- Les opérations comptables (dépenses / recettes) relatifs à l'intégration des décomptes définitifs des opérations du SYANE, pour 937.780 €.
- Le FCTVA notifié pour un montant de 291.278 € correspondant aux dépenses réalisées en 2022.
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 300.000 € comme l'an dernier
- 1.319.000 € sont globalement prévus au titre de subventions nouvelles et participations, dont notamment :
 - 1.090.000 € du Département pour Cohendier et la reprise du pont sur le Foron
 - 229.000 € de la Région pour Cohendier et le skate-park
 - 500.000 € de participation de la CCPR pour le remboursement de sa quote-part dans le cadre de la construction de l'école de Toisinges

B DEPENSES

En plus des opérations d'ordre déjà citées et du remboursement du capital de la dette (232.392,80 €), C'est une programmation de 4.383.695,44 € qui est prévue cette année. A quoi, il faut rajouter les crédits reportés d'un montant de 3.300.095,55 €.

Il est essentiellement prévu :

- 1.000.000 € pour solder la réhabilitation de la villa Cohendier
- 2.000.000 € pour la re-construction de l'école de Toisinges
- 93.522 € pour solder les opérations du Syane en cours
- 267.500 € pour les acquisitions de terrains et de constructions
- 127.000 € pour les agencements, installations et acquisitions diverses de matériels, outillage et mobiliers
- 290.000 € pour des travaux dans les bâtiments communaux
- 524.000 € pour les travaux de voirie et réseaux, dont l'enfouissement des réseaux rue des Celliers
- 20.000 € toujours provisionnés pour alimenter un budget participatif mis en place dans le cadre des démarches citoyennes.

FOCUS SUR LA DETTE

Le capital restant dû au 01 janvier 2024 est de 5.216.251,30 €, dont 923.123,10 € d'emprunts réalisés auprès du SYANE dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs.

L'annuité de la dette 2024 sera de 370.616,31 €, soit 47,98 € par habitant.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024 **(Conseil municipal du 04 avril 2024)**

SOMMAIRE

- Note de présentation
- Fiche concernant les impôts directs communaux
- Reprise anticipée des résultats 2023
- Détail par article de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses
- Détail par article de la section d'investissement en recettes et en dépenses
- Présentation croisée du budget par fonction
- Informations financières relatives aux ratios
- Etat de la dette
- Etat relatif aux emprunts garantis par la commune
- Tableau des effectifs du personnel accompagné de quelques éléments statistiques
- Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus